ID: 017-211704341-20240315-2024_01_08-DE



VILLE DE SURGÈRES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS Séance du 13 mars 2024

Nombre de membres - en exercice : 29

- présents : 23 - votants : 28

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mars, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Surgères s'est assemblé, à la salle du Conseil communautaire, à la Communauté de Communes Aunis Sud, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Catherine DESPREZ, Maire.

Étaient présents: Madame Catherine DESPREZ, Monsieur Nicolas JOYET, Madame Pascale GRIS, Monsieur Jean-Yves ROUSSEAU, Madame Marie-Joëlle LOZAC'H, Monsieur Laurent ROUFFET, Madame Sylvie PLAIRE,, Madame Frédérique RAGOT, Madame Marie-Claude GRENON, Monsieur Gérard FABRE, Monsieur Daniel TARDET, Madame Nadine GIRARD, Madame Marie-Laure VANDERHAEGHEN, Monsieur Dominique SIMETIERE, Madame Gaëlle JOURDAIN, Madame Émilie GIRAUD, Monsieur Kévin BAYNAUD, Monsieur Younes BIAR, Madame Rozenn PETOT, Monsieur Thomas GODEAU, Monsieur Didier TOUVRON, Madame Nathalie PIATTO

Secrétaire de séance :

Madame Marie-Claude GRENON.

Étaient absents représentés :

Madame Peggy NOLLET qui a donné pouvoir à Madame Catherine DESPREZ,

Madame Élodie SUTRA qui a donné pouvoir à Madame Frédérique RAGOT,

Madame Claudie PILLET qui a donné pouvoir à Madame Marie-Claude GRENON,

Monsieur Stéphane AUGÉ qui a donné pouvoir à Madame Sylvie PLAIRE,

Monsieur Arnaud PECQUEUR qui a donné pouvoir à Monsieur Nicolas JOYET

Monsieur Philippe LACAN qui a donné pouvoir a Madame Marie-Joëlle LOZAC'H

Étaient absents et non excusés : Monsieur Alcide BORDE

Étaient également présents :

Monsieur Grégoire LETHUILLIER, Directeur Général des Services, assisté de Mesdames Stéphanie BAZIREAU, Responsable du service Citoyenneté, Marie-Pierre BLÉGER, du service Citoyenneté.

Convocation envoyée le : 7 mars 2024 - Affichage en Mairie le : 7 mars 2024

2024.01.08 - DÉCISIONS DU MAIRE

Madame Catherine DESPREZ, Maire de Surgères, informe l'Assemblée que suite à la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020, prise en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, il lui appartient de rendre compte des décisions qu'elle a prises.

Les Décisions du Maire, portant les numéros DM n°2024-023 à DM n°2024-034 sont consultables en Mairie et ont été envoyées par mail avec la convocation au présent conseil.

Le Conseil Municipal donne acte au rapporteur des informations rapportées.

Pour Extrait Conforme : Les signatures sont au registre. En Mairie, le 14 mars 2024, Pour le Maire et pay délégation,

Le 1er Adjoint,

Nicolas JOYET

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers – 15 rue de Blossac – CS 80541 – 86020 Poitiers Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de la date de son dépôt au contrôle de légalité ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr